

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JANVIER 2024**

PRESENTS :

Président : *Antoine MARTINEZ*

Secrétaire : *Claude VASSEUR*

Présents : *Nicolas HERNANDEZ, Cédric LAVABRE, Carine CADILLAC, Philippe LAGARDE, Sylviane GUILLEM, Anne PEREZ, Josette AILLOUD,*

Excuses : *Néant*

Absents : *Laetitia KLEYKENS, Amandine RIOU, Capucine DOMINGUEZ, Laurent HANDCHUMACHER, Maud CHEVALIER, Sandra HEINRICH*

Quorum à 8 : - 9 présents

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

PV approuvé à l'unanimité

2 - Approbation de l'opération de réfection de la place de l'église

Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de réfection de la place de l'église, qui s'élève à 414 186 € HT soit 497 023 € TTC, et autorise le maire, à faire les demandes de subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 - Adhésion, au nouveau groupement de commandes de Hérault Énergies pour l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Le comité syndical de Hérault Énergies, réuni le 6 octobre 2023, a décidé la création au 1^{er} juillet 2024, d'un nouveau groupement. Pour continuer à

bénéficiaire de conditions avantageuses il est demandé au conseil municipal de valider notre adhésion à ce nouveau groupement.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 - DM N° 2

Vu que les crédits sont insuffisants pour payer les dernières factures de 2023 au chapitre 011 (charges à caractère général) en dépenses de fonctionnement, il faut faire une Décision Modificative pour déplacer des recettes de fonctionnement disponibles au chapitre 011 :
15 665 € soit :

Compte 75888 : 10 538 €

Compte 73111 : 2 303 €

Compte 7018 : 2 824 €

Soit un total de : 15 665 €

Délibération adoptée à l'unanimité

5 – Nomination d'un référent à la commission Urgence Ecologique de la CCGPSL.

Les communes peuvent proposer un membre du conseil municipal pour siéger à la commission urgence écologique de la Communauté de Communes. Sont proposés. *Sylviane GUILLEM titulaire. Claude VASSEUR suppléant.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Le président

Le secrétaire

